

Adhésion 2024

Conformément à l'article quatre des statuts de Culture-Co et au mandat qui m'est donné par la délibération en date dude notre Assemblée Départementale,

Je déclare le Conseil départemental de..... adhérent de ce réseau national.

J'acquiesce la cotisation annuelle de :

- 615 € Nombre d'habitants du département < 300.000 habitants
- 920 € Nombre d'habitants du département >300.000 < 600.000 habitants
- 1 225 € Nombre d'habitants du département > 600.000 habitants

Le Conseil départemental de acquiescera la cotisation annuelle de euros à réception d'une facture émise par Culture-Co. La présente adhésion est valable pour l'année civile (2024), puis renouvelable par tacite reconduction, dénonçable par simple lettre recommandée, un mois minimum avant le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil départemental sera représenté au sein de Culture-Co :

- par son/sa Président-e, Mr / Mme.....
- par son/sa Directeur-riche de la Culture, Mr / Mme.....

Fait à.....

le.....

Signature du/de la Président-e,

Cette fiche d'adhésion est à renvoyer complétée par courrier à :

CULTURE-CO

c/° La Halle Tropisme - Boite 44, 121 rue Fontcouverte 34070 Montpellier

ou par mail à :

adhesion@culture-co.fr

Une facture vous sera adressée dès réception de la fiche